

«Notre objectif est à portée de main, et ce n'est pas un chemin escarpé qui va nous arrêter.»

Une nouvelle fois, le secteur des Services centraux a connu une année particulièrement intense et passionnante. La réalisation de nos objectifs a parfois ressemblé à un jeu de l'oie: on avance de quelques cases, et puis on recule. Mais dans ce dernier cas, nous nous en sommes toujours tenus à la phrase d'Ernst Ferstl citée en titre. Les affaires courantes ont largement cédé la place aux préparatifs de projets en passe de se concrétiser: la nouvelle loi sur les Eglises nationales, l'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2), la révision totale du règlement sur la gestion financière de l'Eglise dans son ensemble, sans compter l'introduction du système de gestion environnementale «Coq Vert».

 Roger Wyss
responsable des Services centraux

Après une courte vacance l'année précédente, les Services centraux ont accueilli leur nouveau chef, le conseiller synodal Roland Stach, le 1^{er} janvier 2018. La collaboration entre le personnel et le conseiller synodal est empreinte de respect mutuel et de reconnaissance. Nous nous réjouissons de faire face avec lui aux défis peu communs qui nous attendent cette année.

En 2018, les préparatifs en vue d'une reprise «en douceur» du corps pastoral ainsi que les autres activités liées à l'introduction de la LEgN ont constitué les tâches les plus importantes. Le personnel des Services centraux a participé à cette fin aux projets partiels «Gestion du personnel» (PP2), «finances» (PP3), «Conseil synodal et services généraux» (PP4), ainsi qu'à la direction du projet.

Les premières mesures concrètes ont succédé cette année aux travaux préparatoires. Nous avons décidé d'acquiescer le programme «Parepas» en vue de gérer l'administration du corps pastoral. L'équipe de gestion du personnel pastoral aura à sa disposition un programme créé dans ce but par le canton,

et qui a déjà fait ses preuves. L'Eglise s'assure ainsi de disposer d'un système fonctionnel au 1^{er} janvier 2020, et elle s'évite aussi les coûts élevés induits par le développement d'une solution propre. La décision du Synode d'été 2018 de doter les services généraux de nouveaux points de poste pour faire face aux tâches supplémentaires liées à la LEgN a été primordiale. Il sera ainsi possible d'organiser la gestion du personnel de manière à ce qu'elle réponde aux nouveaux défis qui l'attendent. Si aujourd'hui le service du personnel et l'administration salariale disposent de 120% de postes, il en faudra 330% avec la reprise du corps pastoral. Avec elle, le service du personnel reçoit non seulement plus de ressources, mais voit son importance s'accroître. Le Conseil synodal a décidé en ce sens de scinder le service Finances et personnel en un service des finances et un service du personnel. La mise en œuvre est prévue pour la mi-2019, ce qui explique pourquoi le poste de chef du service du personnel a été mis au concours à la mi-décembre 2018 déjà.

Les répercussions pour les paroisses des futures révisions des législations

— Suite à la page 22 —

Services centraux

Responsables du secteur

Roger Wyss
Marcel Maier (suppléant)

Service Finances/personnel

Roger Wyss (responsable)
Margot Baumann, Nicole Bonnemain, Doris Marchesoni, Frieda (Miggi) Nydegger, Heidi von Känel (dès le 1^{er} août 2018), Therese Waeber, Naomi Abreu Castillo (apprentie de commerce jusqu'au 31 juillet 2018), Alena Bucher (apprentie de commerce), Adam Moubtassim (apprenti de commerce), Baris Yilmaz (apprenti de commerce, depuis le 1^{er} août 2018)

Service Infrastructure

Marcel Maier (responsable)
Renate Erny, Silvia Fueter (jusqu'au 31 juillet 2018), Sonja Häfliger, David Kern (dès le 1^{er} avril 2018), Isabelle Scherer-Abgottspson, Sabine Schüpbach, Krizia Sellitti, Stephan Trachsel, Simon Tschabold (jusqu'au 31 mars 2018), Elvira Wüthrich

fiscales cantonale et fédérale de même que l'affectation négative pour l'imposition des personnes morales nous ont également occupés. Lors de séances bien fréquentées à Berne et Bienne (en français), Willy Oppliger, responsable du projet partiel 3, le chef du département et le responsable des Services centraux, ont informé les paroisses qui pourraient être considérablement

touchées par des changements en lien avec le modèle de calcul du TP3. Ils ont évoqué différentes possibilités avec elles, afin de leur permettre de réagir au mieux à ces changements.

Le Synode d'hiver 2018 a approuvé un crédit qui permet le remplacement des appareils multifonctions dans toute la Maison de l'Eglise. Ces appareils

ont dépassé leur pic de durée de vie, comme on a pu le constater avec l'impression des nombreux documents lors du dernier Synode. Au moment de choisir des nouveaux appareils, il faudra être attentif non seulement aux coûts d'achat, mais aussi aux frais de fonctionnement et d'entretien, qui devront être les plus bas possibles. ■

Service Finances et personnel

Finances:

Au-delà des affaires courantes, deux projets ont dominé l'agenda: la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé (MCH2) et la révision du règlement sur la gestion financière de l'Eglise dans son ensemble. Pour la première fois, le budget a été établi

selon le MCH2. Les préparatifs ont été chronophages, car il a fallu prendre en compte les besoins spécifiques d'une Eglise nationale ainsi que les futures exigences, comme les salaires du corps pastoral et les justificatifs des prestations d'intérêt général à présenter au canton (prévus selon l'état

actuel des connaissances). Dans tous les secteurs, l'établissement du budget selon le MCH2 a conduit à des charges supplémentaires occasionnelles.

Suite à l'introduction du MCH2 et au vu des nouveaux défis qui attendent

Suite à la page 23

Statistiques

	Population réformée	Baptêmes				Confirmations			
	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Oberland	131 112	940	961	789	788	1225	1217	975	991
Mittelland	199 370	1155	1152	1161	1087	1585	1551	1474	1586
Emmental	65 297	501	492	487	427	666	702	647	613
Haute-Argovie	46 990	350	316	310	293	494	445	418	414
Seeland	79 294	438	411	429	376	641	646	585	569
Jura bernois	19 085	140	101	118	120	180	180	149	135
Canton de Berne	541 148	3524	3433	3294	3091	4791	4741	4248	4308
Canton du Jura	7023	36	21	31	24	27	30	36	35
Paroisses soleuroises	32 294	248	225	233	192	354	339	345	308
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	580 465	3808	3679	3558	3307	5172	5110	4629	4651

	Population réformée	Bénédictions de mariage				Services funèbres			
	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Oberland	131 112	372	370	327	340	1549	1524	1358	1351
Mittelland	199 370	271	283	305	265	2239	2169	2045	2018
Emmental	65 297	155	127	142	135	725	694	746	785
Haute-Argovie	46 990	95	71	71	58	566	580	541	554
Seeland	79 294	125	118	106	105	880	785	831	764
Jura bernois	19 085	53	38	40	27	444	422	384	397
Canton de Berne	541 148	1071	1007	991	930	6403	6174	5905	5869
Canton du Jura	7023	3	10	4	7	80	89	56	69
Paroisses soleuroises	32 294	56	59	55	42	438	324	401	370
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	580 465	1130	1076	1050	979	6921	6587	6362	6308

Mariages	Mariages 2018	Mariages purement réformés	Mariages interconfessionnels
Canton de Berne	930	590	340
Canton du Jura	7	1	6
Paroisses soleuroises	42	24	18
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	979	615	364

Entrées et sorties de l'Eglise	Entrées				Sorties			
	Femmes	Hommes	Total	2017	Femmes	Hommes	Total	2017
Par classes d'âges								
jusqu'à 20 ans	61	59	120	95	120	117	237	255
20 – 29 ans	24	11	35	28	622	563	1185	1257
30 – 39 ans	51	33	84	68	586	628	1214	1030
40 – 49 ans	22	18	40	54	365	326	691	661
50 – 59 ans	19	7	26	36	448	398	846	806
60 – 69 ans	14	13	27	28	313	307	620	561
à partir de 70 ans	21	16	37	28	172	172	344	280
sans indication d'âge	2	0	2	3	12	10	22	19
Total	214	157	371	340	2638	2521	5159	4869

Statistiques ecclésiastiques: éclairage

Le Conseil synodal suit attentivement l'évolution du nombre de membres et des actes ecclésiastiques. Il s'inquiète de la tendance à la baisse. Ces dix dernières années, le nombre de membres a reculé d'environ 10%. De 2014 à 2018, cette tendance s'est accentuée pour atteindre une moyenne annuelle de 1,3%. Les réformés repré-

sentaient encore 52% de la population bernoise en 2018.

Le nombre d'habitants dans le territoire du ressort de l'Eglise a légèrement augmenté durant la dernière décennie, mais cette immigration était en majorité non réformée. Durant la même période, la différence entre les entrées et les sorties s'est accrue. On

relève également un recul pour tous les actes ecclésiastiques.

Cette évolution touche tous les arrondissements. Comme prévu, la diminution du nombre de membres est plus marquée en zone urbaine qu'en milieu rural, elle est toutefois aussi perceptible ces dernières années dans les paroisses rurales. ■

notre Eglise nationale dès le 1^{er} janvier 2020, le règlement sur la gestion financière de l'Eglise dans son ensemble, qui remonte à 1995, fera l'objet d'une refonte totale. Il devra servir de «mode d'emploi» aux échelons opérationnels, au Conseil synodal et aux membres du Synode. Il devra aussi permettre à toutes les personnes qui le souhaitent d'avoir une vue d'ensemble sur les grandes lignes de notre conduite budgétaire et sur notre comptabilité. Sur invitation du Conseil synodal, la commission des finances a pris position sur le projet de révision du règlement. Ce nouveau règlement doit être soumis au Synode d'été 2019 pour décision.

Personnel des services généraux de l'Eglise:

L'an dernier, 12 postes ont dû être repourvus suite à des démissions ou des départs en retraite, soit 6 de moins que l'année précédente. Le taux de fluctuation net (rotation), a clairement reculé par rapport à 2017, passant de 11,7% à 5,9%. Nous avons pris congé de 6 collaborateurs qui ont pris une (pré-)retraite amplement méritée (6 également l'année précédente). Le taux de féminisation des emplois a reculé et se monte désormais à 59,6% (contre 62,1%). Le taux de féminisation aux postes de cadres a pu être maintenu. L'effectif total s'est réduit de 4 personnes par rapport à l'année

précédente, pour atteindre 99, à cause notamment de cas de postes vacants en fin d'année. En matière d'équivalent plein temps, une légère baisse a été enregistrée, de 65,7 à 64,96. Les soldes d'heures de travail restent élevés de manière préoccupante. Les absences pour cause de maladie ont augmenté de 6,8 à 7,55 par poste à plein temps. Depuis quatre ans, le contingent de points de poste (6000) est épuisé. Pour faire face aux tâches liées à la nouvelle loi sur les Eglises nationales, le Synode a décidé la création de 5,5 postes avec un contingent maximal de 600 points de poste. ■

Infrastructures

Protection de l'environnement:

En 2018, le Conseil synodal a adopté la création de lignes directrices pour le système de gestion environnementale de l'Eglise, «Coq Vert», ainsi que pour le programme environnemental de la Maison de l'Eglise. Les collaboratrices et les collaborateurs ont été impliqués dans la préparation de ce programme. Un conseiller énergétique de la Ville de Berne a effectué une visite, de même qu'une biologiste a fait le tour des espaces extérieurs. L'équipe environnement dispose désormais des bases pour mettre en œuvre des mesures dans les domaines de l'eau, des déchets, du papier et de l'énergie. Trois objectifs doivent être concrétisés afin d'obtenir la certification. La remise officielle du certificat «Coq Vert» par l'association oeco Eglise et environnement se déroulera à la BEA 2019.

Premiers secours:

Un malaise ou un arrêt cardiaque peut survenir à tout moment. Durant l'année sous revue, la Maison de l'Eglise a proposé un nouveau cours sur l'emploi

du défibrillateur. Il a été suivi par 12 personnes. Désormais, plus de 60% des collaborateurs sont en mesure de réagir correctement en cas d'urgence médicale. Sur un mode humoristique, l'instructeur a incité les participants à dépasser les craintes qu'ils pouvaient avoir face au défibrillateur. Il a présenté cet instrument qui peut sauver des vies en misant sur des questions ciblées et des exercices pratiques.

Nouvelle entreprise de nettoyage

La Fondation diaconis, propriétaire de la Maison de l'Eglise, a pour des raisons stratégiques résilié le contrat du service de nettoyage. Depuis la deuxième moitié de l'année 2018, c'est l'entreprise ISS qui s'en charge. La préparation des documents pour la mise au concours selon le principe de la procédure d'appel d'offres s'est révélée plus complexe que prévu. Il a fallu faire l'inventaire de chaque prestation de nettoyage et mesurer chaque surface de vitre, de fenêtre et de sol. Les collaboratrices et collaborateurs de la conciergerie établiront désormais

la planification du personnel de nettoyage et l'acquisition du matériel. Ce qui permettra de gérer les acquisitions de manière plus flexible en fonction des besoins réels, et d'améliorer la durabilité. ■